CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Le prix est de quatre piastres par an, pour la feuille, payables d'avance ; pour l'année, dix piastres pour la feuille du matin pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les frais soient ordinairement soldés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans quoi ils seront considérés comme renouvelant pour un autre terme.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante sous pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, 96 piastres ; Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 200 ; les agens pour les vapeurs, les lignes de bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, 200.

Les Avocats des avantages et de décès, les artistes pour appeler l'attention du public à des ventes de commerce, biens meubles, les articles légals par exécutions, les annonces de bâtisses &c. &c., paieront 50 par cent sur les annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 62 par carré pour chaque insertion.

Les Avocats ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Shérifs, Greffiers de la Cour de Circuit, aux Cours civiles, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles ou de pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Avocats qui sortiront de la ligne ordinaire d'affaires d'un bureau d'annonce, telles que ventes par autorité de justice, ventes de plantations et esclaves, esclaves marrons, animaux épaves ou estrayés &c., lui seront payés en compte séparé au prix très réduit de cinquante pour cent.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être renouvelées à l'expiration de ce délai.

Aucune Annonce de faillite ou de publique, à moins qu'il n'ait été payé d'avance, ou qu'elle ne soit répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, feront insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, pour cent $150.

Les Annonces de candidatures à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON ROUGE et les ports intermédiaires.

Le beau et élégant steamer BRILLIANT, capitaine Thomas Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, le Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Lundi et Jeudi à la même heure.

Le Brillant prendra le fret pour la cale, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers peuvent être sûrs de faire un voyage prompt et agréable, sans avoir à craindre d'être incommodés par les marchandises et balles de coton.

Le steamer devra nécessairement être mis à bord les Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu après les heures de départ du bateau. Le fret des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera payé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations, ne seront au risque du propriétaire. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

FRANKLIN AMER & Co.
No. 48 rue du Camp.

N. N. Les bâtimens ne sont point responsables de verre, verres, poteries, marbres ou granit, de vin ou de liqueurs, de la perte de tout ballot, à moins qu'un connaissement en soit signé par le agens. 11 nov—87

COLUMBIA, PRINCETON, Lac Providence, Vicksburg, Grand Gulfe, Rodney, et Natchez, Premier bateau.

Le bateau à vapeur bon coureur et populaire régulier marchera comme ci-dessus. J. W. Everitt, est prêt à prendre du fret et passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Lafayette ou à

HYDE & COMSTOCK,
rue Poydras No. 78

Pour Velasco, Brazoria et Columbia.

La goélette fine voilière BYRON, capitaine Pettrail, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens et ne calant que 7 pieds, s'adresser à bord.

JOHN G. ROWLAND,
47, Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.

Le navire classé A. 1, Neptune, capitaine Nicolas, partira sous délai. Pour fret, s'adresser à

GEO. GREEN,
rue du Camp No. 60

DEMANDE.

On désire acheter un bon bâtiment jaugeant de 5 à 600 à 8 pieds d'eau, comptant. S'adresser sur Toulouse no. 9 (29

A FRETER.

Le navire AMERICA, fin voilier, doublé et chevillé au cuivre, capitaine Cosgrigham, de 1600 balles, est maintenant prêt à recevoir chargement, s'adresser à

HARRISON, CLEGG & Co.,
rue de la Bourse.

POUR LA BAIE DE GALVESTON.

La belle goélette HERO, capitaine Dearborn, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, ayant de beaux emménagemens pour passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue d'Armas, ou à

JAMES REED & Co.,
88, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL

Le navire GIBRALTAR, classé A. 1, capitaine Danbar, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE GREEN,
No. 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—La navire TAMERLANE, fin voilier, capitaine Burbank, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire MARYLAND, capitaine Berry, désire 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour conditions ou pour passage, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier OROZIMBO, capitaine Crocker, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE,
21 déc 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL

Le navire TACITUS, classé A. 1, capitaine Russell, ayant une partie de son chargement prêt, et allant à bord, vis-à-vis la Presse à Coton Jeans. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

GEORGE GREEN,
60, rue du Camp

A FRETER.

La barque fine voilière, CAMBRIDGE, capitaine Thag, est prête à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à

GRONING & Co.

A VENDRE.

La goélette H. HYLEGER, du port d'environ deux tonneaux, et étant actuellement entièrement prête pour la goélette de guerre texienne Brutus. La goélette H. a été construite à la Nouvelle-Orléans depuis quelques années, avec le plus grand soin, et est fortement gréée. Pour plus amples renseignemens s'adresser à

JOHN G. ROWLAND,
47, Vieille Levée.

A VENDRE.

La goélette GEN. DE KALB, du port d'environ 130 tonneaux, et jaugeant 128 pieds, a été lancée à la Nouvelle-Orléans, il y a quelques années, et a été construite à New-Jersey en 1830, avec les meilleurs matériaux, et est sous le patronage immédiat du commerce du Texas. Pour les conditions, s'adresser à bord, au chantier de Harrod & Hughes ou à

JOHN G. ROWLAND,
No. 47, Vieille Levée.

POUR MARSEILLE.

Le brick COMET, capitaine Marcy, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

Le brick HORACE, capitaine Bingham, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR TAMPICO—La goélette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jackson, ou à

JOHN CROSBY
No. 38, rue du Camp.

POUR SAVANNAH—Le brick A. B. COHEN, JUNIOR, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et allant sous peu. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à

WOOD & SIMMONS,
28, rue Poydras.

POUR PORTSMOUTH.

Le brick AGENORIA, classé A. 1, capitaine Gardner, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA—Le brick neuf C. RAYMOND, capitaine Perrie, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

KIDDER & HEAD, 24 rue Poydras.

POUR NEW-YORK.

Le navire GEORGE CABOT, classé A. 1, de la marche supérieure, capitaine Hackler, 250 balles de coton pour compléter son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

PAQUET REGULIER

POUR APALACHICOLA—Le brick quelques, fin marcheur, ENERGY, capitaine Rhoades, ayant les trois quarts de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face Jefferson, ou à

BOGART & HAWTHORN,
63, rue Gravier,

POUR GALVESTON, VELASCO (Texas), (Lundi 18 du courant, à 10 heures A. M.)

Le bateau passeur à vapeur Columbia, à bas tonnage, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. Wright, partira le jour ci-dessus.

Les passagers pour Brazoria et Columbia, seront débarqués à Velasco.

Pour fret ou passage (Galveston seulement) ou pour cet apartement de superbe emménagements pour 300 passagers de la chambre et 100 passagers de pont, s'adresser à bord vis-à-vis

JAMES REED & Co.,
88, rue de la Commune.

N. B. Aucun lit ou chambre particulière ne sera retenu avant de l'avoir payé. 8 jan

Pour Tuscumbia & Florence, et tous les ports intermédiaires le long du bas Tennessee.

Le steamer MORAVIAN, capitaine J. O. Dunn, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à

COMSTOCK, HYDE & CO.
Nos. 16, 18 et 20 Rue Poydras.

5 janv

POUR NEW-YORK

Le brick ANGOLA, classé A. 1, capitaine Binney, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

8 jan

POUR GALVESTON (Texas.)

La belle goélette MERRY, capt. Dear born, partira promptement pour le port ci-dessus, Jeudi 11 du courant. Pour fret de passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

JAMES REED & Co.
88, rue de la Compagnie.

8 jan

Paquebot pour Apalachicola.

Le brick fin voilier APALACHICOLA, capitaine Spencer, jaugeant 250 tonneaux, Bon Lût ou passage, s'adresser à

RIDDER & HEAD,
Vieux Poydras.

3 jan

POUR ANANIRAC, HARRISBURG et HOUSTON.

Le goélette H. HYLEGER ne tirant que peu d'eau peut encore recevoir environ 50 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas du bac, ou à

JOHN G. ROWLAND,
47, Vieille Levée.

6 jan

FRET pour la Vera Cruz, on arrive pour cet destination peut avoir quelque fret en s'adressant à

HUGO C. GILDEMEESTER.
48, rue Bas ville.

6 jan

POUR LA HAVANE

Le goélette fine voilière MOGUL, capitaine Webster, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira immédiatement pour le dit port. S'adresser pour balances de lest et passage, au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à

J. PRATS & FILS.
6 janv

POUR LIVERPOOL

Le navire A. 1, fin voilier OCTORARA, capitaine Davis, partira dans quelques jours pour le dit destination ayant de beaux emménagements, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

6 jan

Pour Liverpool—Le navire Dalmatie classe A 1 fin voilier capitaine Wymer, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de belles emménagemens, s'adresser à bord ou à

L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

3 janv

POUR LA HAVANE

Le brick QUERANTO, fin voilier, capitaine Landon, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

R. GRONING & Co.
3 jan

POUR GLASGOW—Le brick fin voilier CHARLES JOSEPH, capitaine Frost, partira sous peu. Pour fret d'environ 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

5 janv

POUR LE HAVRE—Le navire MOHAWK, classe A 1, capitaine Thaxter, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

29 déc

Pour Liverpool—Le navire Dalmatie classe A 1 fin voilier capitaine Wymer, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de belles emménagemens, s'adresser à bord ou à

L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

3 janv

POUR LA MOBILE.

La goélette fine voilière Gen. Rusk, capitaine Leighton, partira aujourd'hui. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la Place d'Armes, ou à

E. & J. ANDREWS.
30 déc

A LOUER—La pierre haute à, située rue du Canal, près l'embarcadère Ryan. Elle a trois chambres, du linge en parfaitement bon. Il y a une autre pierre du Canal, pour presse, une, cuisine, et un puits dans les chantiers.

De plus—Le magasin nouvellement construit en bois, en pouvant les louer en entier ou séparément. S'adresser à l'enseigne N. E. du coin de la rue Bienville, au premier. 16 déc—87

A LOUER—Une partie du magasin no. 45, rue de la Levée, vis-à-vis la rue Bienville. Ce magasin est on ne peut plus convenable pour la vente en gros de boeuf, sucre &c. &c. 23 nov 87

Avis de Banques et de Comp

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE élection sera tenue à la maison de banque le premier courant, par les directeurs, les personnes suivantes ont été nommées directeurs de cette institution pour l'année 1838 :

D. F. Burthe,	L. Millaudon,
J. Kohn,	E. Mc Mahon,
V. Burthe,	A. Bourin,
H. G. Schmidt,	J. A. Bernard,
G. C. Duncan,	H. W. W. Campbell,
U. Bouligny Jnr.	Paul Tulane.

3 janv JOHN NICHOLSON—Cassier.

Compagnie du Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans.

AUNE élection des directeurs de cette institution pour l'année courante, tenue le 1er. de ce mois de per-onnes dont les noms suivent, ont été élues, savoir.

Thomas C. Magoffin,	W. H. Kor,
Seaman Field,	J. Winterbad,
Joseph A. Bartelli,	E. A. Bayard,
George Urquhart,	U. L. Bauvais,
Joseph Parsons,	M. Carnahier,
James H. Caldwell,	

3 jan—6 JOSEPH W. DUBOURG, cassier

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 Janvier 1838.

CONFORMEMENT à la charte, une élection d'une directeur aura lieu dans le bureau de cette institution, aux lieu à la maison de banque, lundi, 5me. jour du mois de janvier prochain de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la Direction.

5 jan—1m J. B. FERRAULT, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, le 27 déc. 1837.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus de l'élection annuelle des dix directeurs à nommer par eux, aura lieu le lundi 29 janvier prochain, la maison de banque, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi.

29 déc A. BAUDOUIN, cassier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN.

Nouvelle Orléans, le 27 décembre 1837.

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée des Actionnaires de la compagnie du Chemin de fer de Pontchartrain, aura lieu au bureau de la Compagnie, mercredi 10 janvier prochain, à quatre heures de l'après midi. La présence de tous les actionnaires est requise. Par ordre. JOHN B. LEVEQUE, secrétaire.

27 déc—12

Compagnie de la Banque et du chemin de fer, d'Avchafalaya.

Nouvelle Orléans, 1er décembre 1837.

L'ELECTION annuelle de seize directeurs, pour diriger les affaires de cette institution, aura lieu au siège maison de banque, Lundi 15 janvier prochain.

Par ordre de la dit compagnie.

16 déc—1m ROBT. G. DIXON Cassier.

Compagnie du chemin de fer et de la banque de l'Atchafalaya.

AVIS est par le présent donné que Gilbert Lawton Thomson, ci devant chef ingénieur de cette compagnie, n'est plus employé par cette institution

Par ordre de la direction.

ROBERT G. DIXON.
4 jan—1m cassier.

CHEMIN EN FER D'ATCHAFALAYA.

Département de l'Ingénieur en chef.

LES Directeurs de la Banque, ont plaisir une mine agréable d'entre eux, ayant annoncé que l'ouverture en chef a été plus employé par eux, il me semble actuellement la continuation d'un parcel, aujourd'hui aucune communication avec un ou plusieurs d'entre eux. Certes, il ne peut faire grand usage du crédit de cette institution, dont les billets peuvent à peine passer dans la circulation. Cette annonce est donc merveilleuse. Tout ce que demande l'ingénieur, c'est, c'est un règlement juste et équitable de ses réclamations et ce refus des fidèrations qui depuis ont employés avec ses ordres, ainsi que l'exécution des dispositions de la charte.

Si ces réclamations ouvre le département de l'ingénieur, envoyées à mon bureau aux Opelousas, seront promptement réglées.

6 janv—1m G. L. THOMPSON.

COURS A LA BANQUE DES CITOYENS.

CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime, do dos 75 jours do do 4 à 5 pour 100 de prime.

29 nov J. B. FERRAULT, Caissier.

LA BANQUE DES CITOYENS tire sur Londres. 1 déc J. B. FERRAULT, Caissier.

CHARBON DE TERRE—A vendre par la Compagnie du Gaz. Les ordres seront reçus au bureau du Gaz. Allée de Bacchus. 13 déc—1m

DES propositions seront reçues au bureau du gaz pour couvertures en ardoises. S'adresser à la nouvelle Librairie du gaz. E. W. WELLS, Sec.

13 déc—1m

LA Banque des Citoyens tire sur Paris. 25 déc J. B. FERRAULT, caissier

PLANCHES DE PIN BLANC.—Cent douzaines de belle pièce planches de pin blanc, et sanderaye de 9, à bord des chalans en face de monde à scie de Byrne, à vendre par

EASTMAN & BROTHERS.
28 déc ou à GUIGLEY & FURST.
à bord.

ROBERT H. WHITE, rue Gravier no. 34, offre à vendre en débarquement et en magasin.

10 demi pipes eau de vie de champagne, 15 dites américaine, lre et 2me preuve; 50 barils de rhin, 10 quarts de barriques vin de Médoc deux, 100 barriles rhin, 50 dito Sherry, 1 demi pipe Madère, Scppes eau-de-vie Hollande, 200 barils vinaigre de vin, 400 paniers blanc de bolème, 30 barils haute de bolème, 200 barils goudron, 50 dito brai, 50 sacs provence et sèche de girofle, 50 tréquens beurre de Goshen, 50 barils et 50 caisses fromage, 20 caisses boites et soulliers pour hommes, &c. 6 jan

HUILE de Palma Christi—Dix barils de cet article en magasin et à vendre par

LAVILLEBEUVRE & WALTON,
rue des Magasins No. 17

BEURRE—50 barillons beurre de l'Ouest, en passant et à vendre par

LAVILLEBEUVRE & WALTON
rue des Magasins No 17

CIMENT hydraulique—200 barils, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par

LAVILLEBEUVRE & WALTON,
rue des Magasins No. 17

POILS pour rembourre—Quelques barriques en magasin et à vendre par

LAVILLEBEUVRE & WALTON,
6 janv rue des Magasins No. 17

VENTES
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Vente par le Registre des Testamens.—Lundi quinzième jour de Janvier mil huit cent trente huit, à midi, à l'Arcade de Bellevue, rue Magazeau, en vertu d'un décret rendu en l'Honorable Cour des Femmes, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une certaine partage de biens des successions de feu Jacques Livaudais et Dame Eugénie Livaudais et leur dame Rose Victoire Delage son épouse, dans la quelle instance dame Jeanne Appasie Enoul Dugué Livaudais est Paul Dugué Layet son époux, sont demandeurs et François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1604 du Docket de la dite cour, seront vendus à l'encan par le Registre des Testamens susmentionné, Terrebone et les terres ci après, savoir.

1o. Une belle créole nommé Clair un fils de Jeanne, appartenant par indivis à toutes les parties des dites demande, en objet susmentionné.

2o. Une terre, emplacement rugie séparée de celle appartenant aux héritiers, situé dans la Paroisse de la Fourche, bornée dans la Paroisse de Lafourche Interieure, par le rue publique d'un côté, Labauche, 24 milles environ sur la rivière Fourche, bornée sur bord par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, contenant cette même étendue de terre, plus ou moins, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

3o. Une belle plantation de terre de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

4o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

5o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

6o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

7o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

8o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

9o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

10o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

11o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

12o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

13o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

14o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

15o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

16o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

17o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

18o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

19o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

20o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

21o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

22o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

23o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

24o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

25o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

26o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

27o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

28o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

29o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

30o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

31o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

32o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

33o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

34o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

35o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

36o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

37o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

38o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

39o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

40o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

41o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

42o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

43o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

44o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

45o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

46o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

47o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

48o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

49o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

50o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

51o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

52o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

53o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

54o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

55o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

56o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

57o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

58o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Duplantier, et de l'autre côté par les terres de Bourg, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

59o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par les terres de Bourg, et de l'autre côté par les terres de Duplantier, avec les bâtisses et appartenant au commun aux dites héritiers.

60o. Une belle plantation de terre de quarante arpents de front sur la rivière Fourche, sur quarante arpents